



Evit ma
vevo
hor yezhoù

Pour que
vivent
nos langues

-----[COMMUNIQUE de presse de l'association KUZULL SKOAZELL DIWAN AR VORLENN]-----

Chers adhérents, sympathisants, parents d'élèves Diwan et autres lecteurs et soutiens, à la presse :

Depuis plusieurs semaines toutes les associations culturelles bretonnes, les associations d'enseignement en langue bretonne, les professeurs de bretons ... sont mobilisés pour qu'il y ait une adoption conforme et favorable du texte de loi historique au sujet des langues régionales le 8 avril prochain.

L'AEP Diwan Rianteg, et l'association SKOAZELL ont d'ailleurs rencontré avec Divezh (enseignement public) le Député Jimmy Pahun le vendredi 26 Mars, qui est favorable au texte (article en PJ).

Cependant le comité de soutien Skoazell Diwan Ar Vorlenn, association culturelle de promotion et de diffusion du breton sur Riantec **est extrêmement déçu d'apprendre que la Commission des Affaires Culturelles de l'assemblée nationale a supprimé l'article 2 Quinquies du projet de [#LoiMolac](#) sur la Protection Patrimoniale des langues régionales**. Cet article rendait le versement du forfait scolaire obligatoire pour les écoles associatives dans nos langues ([#Diwan](#) [#ikastola](#) [#LaBresollaEscola](#) [#Calendreta](#)).

Pour vivre, nos écoles Diwan ont besoin de ce versement qui leur est dû. En Bretagne, la concertation avec la CTAP (élus locaux) était favorable, les Sénateurs aussi... Les députés de la Majorité Présidentielle ont fait barrage en commission et ont saisi un amendement (véritable cheval de Troie) déposé en solo par la Député MODEM Geraldine Bannier députée de Mayenne.

Mais l'affaire n'est pas terminée, les députés LREM et MODEM peuvent déposer un amendement de rétablissement, et ce avant ce samedi 3 avril fin de journée, afin que nos enfants ne soient plus discriminés faute de versement du forfait scolaire (les écoles Diwan sont gratuites et laïques).

[>>>>Lire l'article de FRANCE 3 Bretagne à ce sujet <<<<<<<<<<<<](#)

Tous nos espoirs reposent donc sur la capacité de mobilisation des députés Bretons. Nous appelons donc les députés à cosigner les amendements de rétablissement de cet article 2 quinquies avant samedi 3/04 17h et à voter le texte de loi dans son ensemble, dans sa version conforme.

Le 8 avril pourrait ainsi être une date historique dans l'histoire des langues régionales en France.

Ra ma vevo hor yezhoù, ra ma vevo ar brezhoneg!

CONTACT PRESSE pour ITW : 06 84 89 62 61

SKOAZELL - Skol Diwan Rianteg
Hent dall ar skolioù
56670 RIANTEG

[Blog](#)
[Facebook](#)
[Twitter](#)